



## Soeur salariée dans entreprise familiale

Par **RUAT**, le **02/12/2016 à 15:28**

Bonjour,  
Ma soeur est salariée dans l'entreprise familiale depuis de nombreuses années, je demande depuis des années de pouvoir aussi intégrer celle-ci mais j'essuie un refus systématique sous diverses excuses et mes parents me donne une aide tous les mois pour que je puisse subvenir à mes besoins.  
A savoir que je suis totalement capable d'assumer un emploi dans l'entreprise.  
Peut-on considérer qu'il y a un avantage pour ma soeur qui elle génère la retraite et peut obtenir des crédits et a une vie facilité par cet emploi ?  
Si oui, existe t-il un texte de loi qui me permette de leur montrer qu'ils n'agissent pas avec justesse ?  
Merci par avance de votre aide

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 15:40**

Bonjour,  
Dans votre cas, il n'y a rien pour justifier une action, car cela ne relève pas d'une injustice patrimoniale et/ou successorale.  
Par ailleurs, rien n'oblige des parents à prendre leurs enfants qui n'ont pas d'emploi, dans leur entreprise.